

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 novembre 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 40
		Votants : 47

Séance du 27 novembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Jean PARMENTIER (a quitté la séance à 20 h 45), M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Eddy POGER, M. Claude FRANCHIS, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (est arrivé à 19 h 15), M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET
M. Bernard MORAIN, procuration à Mme Catherine DECUYPER
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Benoit HERR, procuration à M. Richard ZEIGER
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Catherine PICHON, suppléée par M. Eddy POGER
M. Pierre MATHEY, suppléé par M. Claude FRANCHIS
Mme Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Laure FARO.



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Révision des cahiers des charges Fonds Façades et Aide aux Propriétaires Occupants

Objet : Révision des cahiers des charges Fonds Façades et Aide aux Propriétaires Occupants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « habitat » de la Communauté de Communes du Jovinien, conformément à ses statuts,

Vu la délibération en date du 14 mars 2013 portant sur la modification des cahiers des charges du « Fonds Façades » et de « l'Aide aux Propriétaires Occupants »,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Jovinien d'améliorer sa politique « habitat », notamment pour les travaux d'économie d'énergie des foyers et favorisant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite et personnes âgées, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant le montant des aides comme suit :

- Fonds façades :

. le plafond global par opération : 2 000 €

. les montants des Plafonds intermédiaires

- Les travaux de peinture sont plafonnés à 60 € TTC le m².

- Les travaux d'enduits sont plafonnés à 80 € TTC le m².

- Aide aux Propriétaires Occupants :

. plafond global par opération : 2 000 €

. taux de subvention sur les travaux éligibles TTC :

30 % pour les travaux d'économie d'énergie du montant TTC des travaux

40 % pour les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite reconnues du montant TTC des travaux.

Considérant les modifications à apporter sur les cahiers des charges Fonds Façades et Aide aux Propriétaires occupants, en annexes,

Vu l'avis favorable des membres de la commission habitat réunie Le 9 novembre 2015

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des maires réunis le 16 novembre 2015

Vu l'exposé du Vice-Président, M. Didier MIGNON,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

M. Jean PARMENTIER a quitté la séance avant le vote de cette délibération (soit 46 votants).

Approuve les modifications apportées aux cahiers des charges « Fonds Façades » et « Aide aux Propriétaires Occupants », dont la nouvelle version est jointe à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Général 2016,

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces cahiers des charges.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :